

PLAN LOCAL D'URBANISME

Projet de modification n°1

Plan de zonage

3b

ECHELLE	Prescription du PLU	Arrêt du projet du PLU	Approbation du PLU
1/5000	05/07/2010 22/02/2011	16/04/2012	28/01/2013



ZONAGE

LES ZONES URBAINES

- Ua: Zone correspondant au centre ancien du village avec une mixité des fonctions (services, commerces, équipements)
- Ub: Zone d'extension du centre-village avec une mixité des fonctions (services, commerces, équipements)
- Uc: Zone d'extension urbaine avec une vocation principale d'habitat
- Uj: Secteur à vocation d'équipements collectifs
- Ue: Zone à vocation d'activités économiques
- Un: Zone naturelle à vocation de loisirs et de sport, raccordée au réseau d'assainissement

LES ZONES A URBANISER

- Au: Zone à urbaniser non constructible nécessitant une modification ou une révision pour être ouverte à l'urbanisation
- AUs: Zone à urbaniser constructible à vocation d'habitat
- AUe: Secteur à vocation d'activités économiques
- AUj: Zone à urbaniser constructible à vocation d'activités

LES ZONES AGRICOLES

- A: Zone agricole
- Aa: Recensement des bâtiments en zone agricoles autorisés à changer de destination en vertu de l'article L.151-11 du C.U.U.
- A*: Changement de destination vers l'habitation
- A*: Changement de destination vers l'activité

LES ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N: Zone naturelle et forestière protégée non constructible

EMPLACEMENTS RESERVES

N°	OBJET	BENEFICIAIRE
ER1	Aménagement du chemin de ronde	Commune
ER2	Aménagement d'un espace public sur le site dit de la marme	Commune
ER3	Extension du cimetière et aménagement de stationnements	Commune
ER4	Aménagement d'un chemin piéton et gestion des eaux pluviales en limite sud du village	Commune
ER5	Aménagement d'un chemin piéton et gestion des eaux pluviales en limite du stade de foot	Commune
ER6	Aménagement d'un chemin piéton entre l'allée de chênes	Commune
ER7	ER supprimé lors de la modification simplifiée N°1	Commune
ER8	Elargissement de la voie d'accès au village, aménagement de stationnement et d'un chemin piéton	Commune
ER10	Aménagement d'un accès sur la ZA de la Gare	Commune
ER11	Aménagement du carrefour entre la VC n°7 et la VC n°1	Commune
ER12	Aménagement du carrefour entre la VC n°5 et la VC n°7	Commune
ER13	Aménagement du carrefour entre la VC n°5 et la RD 149e	Commune
ER14	Aménagement pour la gestion des eaux pluviales	Commune
ER15	Extension de la cour de l'école	Commune
ER16	Equipements collectifs : - aire de jeux et de sport - parcs et jardins - aire de stationnement - jardins familiaux	Commune

VOIRIE

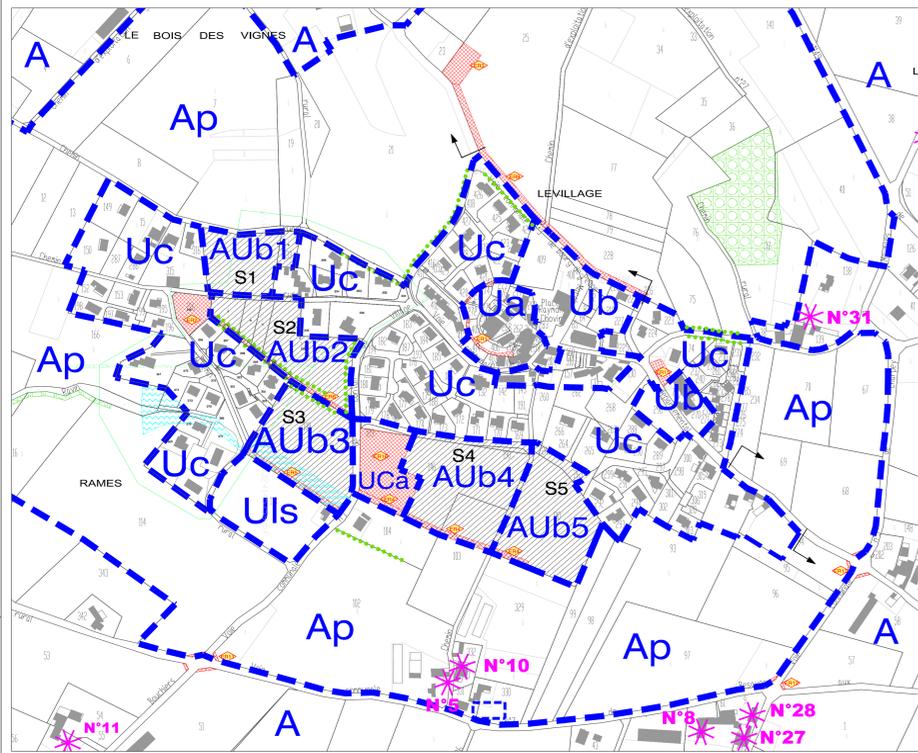


Largueur de la plate-forme de la voie
Marge de recul

CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

- Espaces boisés classés
- Zone humide à protéger et à mettre en valeur au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme
- Eléments à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone sensible au ruissellement pluvial (risques d'inondations)
- Servitude pour programme de logements au titre du b) de l'article L. 151-14 du Code de l'Urbanisme

S1 : zone AUB1 : au moins 15 logements à l'hectare avec 20% de logements aidés
 S2 : zone AUB2 : au moins 15 logements à l'hectare avec 20% de logements aidés
 S3 : zone AUB3 : au moins 15 logements à l'hectare avec 20% de logements aidés
 S4 : zone AUB4 : au moins 20 logements à l'hectare avec 25% de logements aidés
 S5 : zone AUB5 : au moins 20 logements à l'hectare avec 20% de logements aidés



ZOOM DU VILLAGE AU 1/2500

